



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/406
28 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 105 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET
COORDINATION DES EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET
ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSEQUENCES DE LA
CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	3
II. EVOLUTION DE L'APPROCHE DE L'ONU FACE AUX CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL	2 - 24	3
A. L'accident : la réaction initiale	2 - 5	3
B. Une nouvelle approche : partir de projets	6 - 24	4
III. RESULTATS DE L'ETUDE ANALYTIQUE	25 - 47	7
A. Activités d'assistance	27 - 29	8
B. Activités de recherche	30 - 32	9
C. Répartition par pays	33	9
D. Ressources et accords de financement	34 - 37	10
E. Dispositions prises par le Secrétariat et mécanismes opérationnels	38 - 42	11
F. Domaines de collaboration	43 - 44	12
G. Domaines où il existe des chevauchements	45 - 47	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. RESUME DES ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	48 - 101	13
A. Activités du système des Nations Unies	48 - 76	13
B. Activités de la Communauté européenne	77 - 101	18
V. OBSERVATIONS FINALES	102 - 108	23

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 47/165 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1992. Il résume les faits qui se sont produits depuis l'adoption de cette résolution et présente les conclusions d'une analyse de toutes les activités entreprises par l'ONU pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl dans les pays les plus touchés, y compris les arrangements pris par le Secrétariat, en tenant pleinement compte des programmes et autres activités en cours, notamment ceux d'organisations régionales et autres, et du principe de l'avantage comparatif, comme demandé dans la résolution. En outre, le rapport présente des recommandations concernant les mesures supplémentaires à prendre pour stimuler et coordonner l'assistance destinée aux régions du Bélarus, de Russie et d'Ukraine qui continuent à souffrir des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

II. EVOLUTION DE L'APPROCHE DE L'ONU FACE AUX CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

A. L'accident : la réaction initiale

2. Le 26 avril 1986, une très forte explosion s'est produite dans la tranche 4 du réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl, située dans ce qui était alors la République socialiste soviétique d'Ukraine, entraînant le plus important rejet de substances radioactives dans l'atmosphère jamais enregistré. Plus de sept ans se sont écoulés depuis la catastrophe mais on ne connaît pas encore toute l'étendue de ses effets immédiats sur la santé et l'environnement, et d'un point de vue social, il est impossible de prévoir ce que seront les répercussions à long terme. La réaction initiale des autorités soviétiques et les mesures qu'elles ont d'abord prises laissent persister des doutes quant aux événements mêmes et ont fait perdre toute confiance aux populations touchées.

3. Quatre ans après la catastrophe, l'Union soviétique a fait appel à l'assistance de l'ONU. Après avoir considéré cet appel lors de sa première session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a adopté une résolution (1990/50) dans laquelle il demandait au Secrétaire général d'envoyer dans les zones touchées une mission des Nations Unies dirigée par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe. Les conclusions de cette mission et les résultats d'une étude entreprise plus tôt dans l'année par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été présentés dans le rapport du Secrétaire général à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/45/643).

4. En application de la résolution 45/190 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, qui traitait de la coopération internationale face aux conséquences de Tchernobyl, le Secrétaire général a désigné une responsable chargée de coordonner ses efforts et a créé une équipe spéciale intersecrétariats. La Coordinatrice a entrepris une série de missions dans les zones touchées, ce qui a permis l'élaboration d'un plan d'action concerté, qui a servi de base pour une conférence d'annonces de contributions tenue à New York en septembre 1991; un Fonds d'affectation des Nations Unies pour Tchernobyl a été créé peu après pour recevoir les contributions des Etats Membres.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 46/150 du 17 décembre 1991, a prié le Secrétaire général de poursuivre les efforts déployés pour parer aux conséquences de la catastrophe.

5. Le Plan concerté présenté lors de la Conférence d'annonces de contributions pour Tchernobyl comprenait 131 projets, dont le financement total était évalué à 646,5 millions de dollars. Ces projets comprenaient non seulement des mesures d'urgence évidentes, mais aussi des propositions plus vastes de développement économique des zones où d'importants groupes de population seraient probablement réinstallés. Les résultats de la Conférence ont été extrêmement modestes : 970 807 dollars seulement ont été versés au Fonds d'affectation des Nations Unies pour Tchernobyl (A/47/322/Add.1 et 2, E/1992/102/Add.1 et 2).

B. Une nouvelle approche : partir de projets

6. Vu la complexité du problème, encore aggravé par la difficile situation économique des Etats touchés et le manque de ressources découlant des mauvais résultats de la conférence d'annonces de contributions, c'est une approche plus réaliste et mieux définie, reposant sur des éléments solides et des évaluations objectives qui s'imposaient pour pouvoir faire face aux conséquences de la catastrophe. Il fallait : a) déterminer les priorités et les besoins les plus urgents, b) faire le bilan des programmes en cours, c) fixer les calendriers des mesures à prendre, d) désigner des entités d'exécution compétentes et e) recenser les sources de financement éventuelles.

7. Lors d'une réunion tenue à Kiev en novembre 1992, il a été entendu avec les représentants des trois Gouvernements que les domaines d'action prioritaires seraient les suivants :

a) Santé : création de centres médicaux d'examen et de traitement pour enfants et adultes, équipement des établissements médicaux dans la zone contaminée;

b) Relèvement économique : formulation de plans, établissement de clauses et mesures d'incitation économiques spéciales en faveur des investisseurs étrangers;

c) Réadaptation socio-psychologique : création de centres pour les enfants et les adolescents;

d) Alimentation et agriculture : production de denrées alimentaires non contaminées et de produits contenant des additifs spéciaux.

8. Il s'agissait là de la première étape vers la définition d'une approche mieux ciblée, cernant bien les besoins précis des zones touchées.

9. En mars 1993, les fonctions de coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl ont été confiées au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Celui-ci a réuni le 16 avril 1993 à Genève l'Equipe spéciale intersecrétariats, dont les membres ont alors fourni aux fins d'une analyse les renseignements les plus complets sur les activités de leurs institutions respectives et ont défini la nouvelle stratégie qui devait

guider ces activités en précisant ce que les organismes comptaient faire par la suite. Des renseignements détaillés sur tous les projets en cours dans chaque institution ont été rassemblés.

10. S'agissant de ce deuxième objectif de la réunion, les institutions ont été priées de proposer, dans le cadre des quatre domaines prioritaires définis, des projets précis dont le financement pourrait être soit imputé sur leur budget ordinaire soit assuré par des sources extrabudgétaires. Elles devaient clairement préciser si ces initiatives étaient à court terme, moyen terme ou long terme.

11. La réunion a permis d'unifier et de lancer la nouvelle approche. Chacun des membres de l'Equipe a par la suite soumis au Coordonnateur des projets prioritaires assortis de calendriers précis.

12. En mai 1993, le Coordonnateur s'est rendu en mission au Bélarus, en Russie et en Ukraine. Il est allé dans les régions touchées par la catastrophe, jusqu'au site du réacteur de Tchernobyl lui-même et dans la "zone d'exclusion" qui l'entoure. Il a participé le 26 mai à Minsk à une réunion de coordination organisée avec les ministres responsables des secours dans les Etats touchés qui avait été précédée par des discussions bilatérales approfondies dans les trois capitales. Ce nouveau mécanisme de coordination de haut niveau se réunira régulièrement, une ou deux fois par an, en vue de maintenir au niveau ministériel un courant direct d'information sur les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, de coordonner de façon plus précise les actions menées à l'échelon international avec les activités des organismes nationaux et de définir comment promouvoir et intensifier l'étude des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et les atténuer le plus possible.

13. Mettant l'accent sur l'importance de la franchise et la transparence dans les questions de sécurité nucléaire et de gestion des déchets nucléaires, la réunion de Minsk a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour intensifier la coopération internationale dans la lutte contre les conséquences de Tchernobyl. Cette relance de l'effort devait, conformément à la nouvelle approche, être axée sur les projets.

14. Dans ce contexte, on a considéré qu'il était essentiel de resserrer la coopération et de diviser réellement le travail non seulement entre l'ONU et les Etats touchés, mais également entre le système des Nations Unies d'une part et la Communauté européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux, les organisations non gouvernementales, les entreprises, etc. d'autre part. Les Nations Unies serviraient de catalyseur et aideraient à mettre les diverses parties en relation.

15. Compte tenu de l'expérience, tous les participants à la réunion de Minsk sont convenus de la nécessité d'une stratégie de financement plus souple, qui permette de faire appel à des sources bilatérales, régionales et multilatérales pour compléter les ressources des Nations Unies. Il a été confirmé que les informations que les organismes des Nations Unies présenteraient aux

gouvernements des Etats touchés au sujet de leurs activités leur serviraient de base pour des actions prioritaires à court terme. Un document exposant en détail les projets dont l'exécution était proposée par les membres de l'Equipe spéciale intersecrétariats a également été présenté à Minsk.

16. A l'issue de la réunion, un communiqué a été signé par les trois ministres et le Coordonnateur des Nations Unis, qui convenaient :

a) D'entreprendre des efforts supplémentaires pour mettre en oeuvre des projets prioritaires, soumis au Coordonnateur, qui correspondent aux besoins de la population des trois Etats et constituent une solide base d'action à moyen et à long terme;

b) De recenser les sources éventuelles de financement (bilatérales, régionales et multilatérales) pour la mise en oeuvre des projets;

c) De créer un comité quadripartite (avec la participation des ministres responsables des secours dans les trois Etats et du Coordonnateur) chargé de coordonner les activités visant à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;

d) D'encourager les institutions spécialisées des Nations Unies à s'occuper du problème de Tchernobyl dans le cadre de leurs activités ordinaires, étant donné que les répercussions de la catastrophe s'exerceront à long terme;

e) De prier le Directeur général de l'OMS d'envisager d'inclure dans le programme d'activités de cette organisation un projet sur l'étude de l'état de santé et le traitement des personnes ayant participé aux opérations de nettoyage immédiatement après la catastrophe.

17. En mai 1993, le Comité de gestion du Programme international de l'OMS concernant les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl (PIESAT), qui comprend les ministres de la santé des Etats touchés, s'est réuni à Genève pour étudier les progrès dans la mise en oeuvre du Programme. Lors de cette réunion, il a été constaté qu'en raison de graves difficultés financières, seuls cinq des nombreux grands projets de santé avaient pu être réalisés. Les participants ont également exprimé la crainte que l'interruption brutale de ces projets, faute de nouvelles ressources, ne place dans une situation extrêmement pénible les populations sinistrées du Bélarus, de Russie et d'Ukraine auxquelles s'adresse le PIESAT.

18. Dans le cadre d'une initiative tendant à intensifier la coopération avec les organisations régionales et autres participant à l'effort, le Coordonnateur des Nations Unies s'est entretenu en juin 1993 avec des représentants de la Communauté européenne. Ceux-ci se sont déclarés favorables à la nouvelle approche adoptée par le système des Nations Unies. Des réunions de travail organisées avec la Commission des communautés européennes à Bruxelles en juillet, ont donné lieu à d'importants échanges d'informations détaillées sur les projets entrepris par les organisations respectives. Des dispositions ont été prises pour maintenir et renforcer cette coopération.

19. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 47/165, un rapport oral a été présenté le 22 juillet 1993 au Conseil économique et social réuni en session de fond par le Coordonnateur des Nations Unies au nom du Secrétaire général. Au cours du débat qui a suivi, l'approche ciblée, basée sur des projets, adoptée par le système des Nations Unies pour s'attaquer aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl a été favorablement jugée. En particulier, on a considéré qu'il était essentiel et opportun que l'ONU remplisse le rôle de catalyseur et que des mesures aient été prises pour assurer une meilleure coordination et une véritable division des tâches, toutes actions qui font partie intégrante de cette approche.

20. Dans sa décision 1993/232, le Conseil a pris note du rapport oral du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et des propositions de ce responsable concernant les activités supplémentaires à entreprendre. Il a décidé de garder la question à l'étude.

21. Le 23 juillet 1993, le Coordonnateur a réuni à Genève l'Equipe spéciale intersecrétariats pour Tchernobyl et des représentants des Gouvernements bélarussien, russe et ukrainien. Le principal objet de la réunion était de déterminer comment procéder pour solliciter d'éventuels donateurs des moyens de financer des projets déterminés - démarche qui imposait de préparer minutieusement les budgets et d'établir les coûts de la façon la plus précise et la plus exacte possible.

22. A cette fin, un premier projet de demande de financement à présenter aux donateurs a été soumis aux membres de l'Equipe spéciale pour observations. Lors de l'examen du document, il a été souligné qu'il importait, dans la mesure du possible, de privilégier les projets susceptibles de produire des résultats tangibles pour les populations sinistrées, plutôt que les projets de pure étude scientifique.

23. Des questions touchant l'amélioration de la coordination au niveau des pays bénéficiaires et au niveau général ont été abordées au cours des échanges de vues avec les représentants des trois Etats touchés.

24. Les représentants des trois Etats ont favorablement accueilli l'idée d'une réunion "élargie" de l'Equipe spéciale intersecrétariats et proposé que l'Equipe siège de nouveau avec des représentants des Etats touchés et des pays et organisations donateurs, lorsque l'Assemblée générale examinerait la question de la coopération face aux conséquences de Tchernobyl.

III. RESULTATS DE L'ETUDE ANALYTIQUE

25. Une étude analytique a été effectuée sur la base des informations communiquées par les Etats Membres sur leurs activités bilatérales et des renseignements sur les activités des organismes des Nations Unies membres de l'Equipe spéciale intersecrétariats, ainsi que des informations sur les activités multilatérales et bilatérales de la Communauté européenne et les activités de la Commission des Communautés européennes, qui a aussi communiqué des informations préliminaires sur les activités du Groupe des Vingt-Quatre. Une base de données sur les travaux d'étude des conséquences radiologiques de

Tchernobyl et l'assistance face à ces problèmes, établie par l'AIEA, a aussi fourni des renseignements d'une grande utilité sur les activités internationales.

26. En vue de garantir au maximum l'objectivité de l'étude analytique, on a veillé à ce que celle-ci soit uniquement fondée sur les informations reçues des sources susmentionnées et porte sur des projets soit achevés soit en cours. On a analysé ces informations suivant un certain nombre de paramètres précis, en distinguant entre les projets d'assistance et ceux privilégiant la recherche, et, au sein de ces catégories, entre les différents domaines d'activité. Les dépenses, l'origine des ressources et le type d'arrangements financiers pour les projets ont également été examinés. Dans la mesure du possible, les mécanismes d'administration des projets et de gestion sur le terrain ont été précisés et la répartition des projets par pays étudiée. Enfin, les domaines de collaboration et ceux où il existe des chevauchements ont été recensés.

A. Activités d'assistance

27. Les activités d'assistance des Nations Unies sont surtout axées sur la santé des populations touchées (voir par. 48 à 55, 71, 76), leur réadaptation sociopsychologique (par. 67, 75), le relèvement économique et social des régions, en particulier celles dans lesquelles les populations des zones contaminées ont été réinstallées (par. 68, 69, 72, 74), et la protection contre les radiations (par. 58 à 60, 62, 66, 71). Des activités sont également entreprises (bien que dans une moindre mesure) pour s'attaquer aux répercussions de la catastrophe sur l'agriculture et l'environnement (par. 56, 57, 66, 73). De nombreux projets d'assistance ont été lancés dans le domaine de la sûreté nucléaire (par. 65), mais il faut cependant signaler que les organismes des Nations Unies ne les ont pas, en général, conçus spécifiquement pour les problèmes de Tchernobyl.

28. Les activités d'assistance multilatérale de la Communauté européenne [assistance technique de la Commission des Communautés européennes à la Communauté d'Etats indépendants (ATCEI)] du Groupe des sept grands pays industriels et de la BERD qui sont expressément liées à la catastrophe de Tchernobyl sont surtout axées sur la sûreté de la centrale nucléaire de Tchernobyl elle-même (voir par. 78, 80, 86, 87) et sur la conception et la réalisation de techniques et de matériel de décontamination des zones touchées, notamment des terres arables (par. 77).

29. L'assistance bilatérale est dans une large mesure représentée par les projets des pays du Groupe des Vingt-Quatre. On s'est employé en priorité à assurer la sûreté de la centrale de Tchernobyl et d'autres centrales nucléaires (voir par. 88, 89, 91, 93, 94, 97, 99, 100), à décontaminer les terres agricoles (par. 88, 90, 92, 95, 99), à contrôler et réduire la radioactivité des denrées alimentaires (par. 95, 99) et à mesurer l'irradiation de la population (par. 88, 91, 92, 98). Une assistance est également octroyée dans le domaine de la santé, bien qu'à un moindre degré (par. 88, 90, 94), et certains Etats ont fourni une assistance supplémentaire en nature.

B. Activités de recherche

30. Les études et les recherches des Nations Unies sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl portent surtout sur la santé des populations contaminées (voir par. 48 à 53, 55, 61, 63) et sur l'état de l'environnement (par. 56, 59, 62, 66, 70, 72, 73). Il faut y ajouter le projet international sur Tchernobyl, entrepris à la demande de l'ex-URSS et dans le cadre duquel ont été étudiées et évaluées les mesures prises pour réinstaller les populations à la suite de la catastrophe et préserver leur santé (voir par. 56).

31. Les activités multilatérales de recherche de la Communauté européenne sont axées sur les effets de la catastrophe de Tchernobyl sur l'alimentation, l'agriculture et l'environnement (voir par. 82 à 84). Elles comprennent notamment des travaux sur les techniques de décontamination (par. 82, 83) et des études de certains effets de l'accident sur la santé (par. 83, 84). Des études plus générales portent sur les prévisions des effets des radiations après un accident nucléaire et les mesures à prendre pour y parer (par. 84).

32. De nombreuses activités de recherche indépendantes et bilatérales sont entreprises par les Etats dans le cadre de plusieurs institutions scientifiques et universitaires. Elles concernent surtout la mesure de l'irradiation des populations et de la contamination des zones (voir par. 91, 92, 98). Un grand nombre de ces institutions participent également à des projets des Nations Unies et de la Communauté européenne.

C. Répartition par pays

33. Le tableau ci-dessous indique la répartition approximative par pays des projets d'assistance et de recherche relatifs à Tchernobyl. On constatera qu'un grand nombre de ces projets couvrent les trois Etats touchés.

Organisation	Nombre de projets d'assistance		
	Bélarus	Fédération de Russie	Ukraine
Système des Nations Unies	24	17	18
Assistance multilatérale de la Communauté européenne	-	-	3
Assistance bilatérale et du Groupe des Vingt-Quatre	8	10	20

Organisation	Nombre de projets d'étude et de recherche		
	Bélarus	Fédération de Russie	Ukraine
Système des Nations Unies	13	9	10
Assistance multilatérale de la Communauté européenne	12	12	16
Assistance bilatérale et du Groupe des Vingt-Quatre	1	1	3

D. Ressources et accords de financement

34. Le montant total de l'assistance allouée jusqu'à présent par le système des Nations Unies aux Etats touchés dans les domaines précisés plus haut s'élève à environ 19,7 millions de dollars, qui proviennent surtout de sources extrabudgétaires. Environ 89 % de ce montant (soit 17,6 millions de dollars) ont été consacrés à des projets de santé et 5 % (soit 1 million de dollars) à des projets de réadaptation sociopsychologique. A quelques exceptions près, il n'y a pas en général d'accords de financement ou de participation aux coûts avec les Etats bénéficiaires. Les projets de recherche ont été dans une large mesure imputés sur le budget ordinaire des institutions, les services administratifs et d'experts étant souvent assurés à titre bénévole.

35. La totalité de l'assistance multilatérale fournie par la Communauté européenne après Tchernobyl représente environ 0,7 million de dollars (provenant du budget de l'ATCEI). Ces fonds ont été affectés à deux projets relatifs à la sûreté nucléaire et à la décontamination (un montant supplémentaire de 7,2 millions de dollars est réservé à des travaux de confinement de la tranche 4 du réacteur) et ne comprennent pas l'assistance en nature. La Communauté européenne a consacré à ce jour environ 10 millions de dollars aux activités multilatérales de recherche, au financement desquelles des Etats bénéficiaires ont participé. Parmi ces autres activités multilatérales, on peut citer un montant de 0,6 million de dollars affecté par la BERD au confinement de la tranche 4 du réacteur de Tchernobyl.

36. Dans de nombreux cas, l'assistance fournie par les Etats de la Communauté européenne sur une base bilatérale englobe une gamme d'activités qui ne se limitent pas strictement à la catastrophe de Tchernobyl et à ses conséquences, et souvent aussi elle recouvre une zone géographique plus vaste. Cette assistance comprend des projets de sûreté nucléaire pour d'autres centrales de la Communauté d'Etats indépendants et de l'Europe de l'Est, des séjours de repos et de réadaptation pour les enfants touchés par la catastrophe et une aide alimentaire générale aux trois Etats. Plus de 350 millions de dollars ont ainsi été soit décaissés soit engagés (voir annexe, sect. C).

37. Le montant total affecté jusqu'à présent aux projets d'assistance bilatérale directement liés à Tchernobyl est d'environ 28 millions de dollars, dont 65 % (soit 18,15 millions de dollars) ont été consacrés à des projets relatifs à la sûreté nucléaire (quelques-uns de ces projets ne se limitent pas à la centrale de Tchernobyl elle-même et englobent d'autres centrales), 2 % (0,67 million de dollars) à des projets de décontamination et 33 % (9,19 millions de dollars) à des travaux de mesure de l'irradiation des populations et de la contamination des denrées alimentaires. L'assistance en nature n'est pas incluse dans ces chiffres, car il a été impossible de déterminer les quantités fournies sur la base des renseignements reçus. Les dépenses au titre des projets de recherche bilatéraux et les modalités de financement ne sont pas indiquées non plus, faute d'informations suffisantes.

E. Dispositions prises par le Secrétariat et mécanismes opérationnels

38. La structure utilisée par le système des Nations Unies comprend le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale en vue de s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl, nommé en application de la résolution 45/190 de l'Assemblée générale, et ses services. Les divers projets d'assistance et de recherche sont conçus et exécutés par les organismes des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Commission économique pour l'Europe (CEE), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), OMS, Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et AIEA) qui sont membres de l'Equipe spéciale intersecrétariats pour Tchernobyl.

39. Le Coordonnateur entretient des contacts réguliers avec ces organismes et préside les réunions de l'Equipe spéciale, qui ont lieu environ trois fois par an. Tout comme les ministres chargés de l'assistance consécutive à Tchernobyl dans les trois Etats touchés, il est membre du Comité de coordination créé en mai 1993. La documentation de ces réunions et de celles de l'Equipe spéciale est établie par les services du Coordonnateur.

40. Les bureaux communs ONU/PNUD de Kiev et de Minsk sont chargés de certaines mesures, ainsi que le bureau qui s'ouvrira bientôt à Moscou, et ils participent aux réunions de coordination avec les autorités et institutions nationales. Le bureau de Kiev est en train de créer une base centrale interactive de données sur Tchernobyl qui permettra de disposer d'informations à jour et de renforcer la coopération au niveau opérationnel. L'UNESCO a elle aussi ouvert un bureau à Kiev pour coordonner les activités concernant les centres de réadaptation sociopsychologiques et pour sélectionner et former le futur personnel de ces établissements.

41. Les activités de la Commission des Communautés européennes se rapportant à Tchernobyl sont coordonnées et mises en oeuvre par trois services essentiellement : a) la Direction de la sûreté nucléaire, de l'industrie et de l'environnement et de la protection civile du Groupe des Vingt-Quatre, b) la Direction de la sûreté nucléaire [relevant toutes les deux de la Direction générale XI (environnement, sûreté nucléaire et protection civile)], et c) la Direction de la recherche-développement technique [qui fait partie de la Direction générale XII (science, recherche-développement)]. Les responsables de ces trois directions font partie d'un comité de coordination, de même que les ministres responsables des opérations d'assistance dans les trois Etats touchés. Au niveau opérationnel, des projets sont également mis en oeuvre par les institutions participantes des Etats membres, et un secrétariat de la Commission a été établi dans la "zone d'exclusion", avec des bureaux de liaison à Kiev, Minsk et Moscou.

42. Le programme du Groupe des sept grands pays industriels concernant la sûreté des centrales nucléaires dans les nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique et en Europe centrale et orientale, qui ne se rapporte que marginalement à Tchernobyl, s'inscrit dans un cadre institutionnel distinct, qui comprend un conseil d'administration, un secrétariat et un groupe de travail plénier.

F. Domaines de collaboration

43. Les domaines de collaboration comprennent : a) la santé - l'OMS, ses principaux bailleurs de fonds pour Tchernobyl (Allemagne, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, et Royaume-Uni) et des organismes collaborent à divers degrés dans le cadre du PIESAT; b) la sûreté nucléaire - des organismes des Nations Unies (AIEA) et certains pays du Groupe des Vingt-Quatre (Espagne, Japon, Pays-Bas, Suisse) collaborent au contrôle de la sûreté des centrales nucléaires à réacteurs de forte puissance à tubes de force (RBMK) de Russie et d'Ukraine; c) la réduction de la contamination de la viande et du lait par des contre-mesures agricoles, qui ont été entreprises par des organismes des Nations Unies (Division conjointe FAO/AIEA) et la Norvège.

44. Le Centre de recherches internationales de Tchernobyl constitue un lieu de collaboration pour les études sur la décontamination et le traitement des déchets (République de Corée et AIEA), l'évaluation et l'analyse des conséquences des radiations et l'estimation des méthodes d'évaluation (Japon et AIEA) et pour des projets de recherche de la Commission des Communautés européennes. L'AIEA assure le secrétariat d'un comité interinstitutions, parrainé conjointement par l'OMS, la FAO, l'OIT, l'AIEA, l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), qui élabore les nouvelles Normes fondamentales de radioprotection qui constitueront des normes internationales d'intervention en cas d'accident nucléaire. Dans les domaines du relèvement économique et de la réadaptation sociopsychologique, l'Allemagne a contribué à doter un projet de l'OIT et un projet UNESCO/UNICEF. Enfin, l'UNESCO a fourni au Bélarus et à l'Ukraine, avec la coopération de la Communauté européenne, du Gouvernement canadien et d'une organisation non gouvernementale allemande, d'un matériel indispensable dans l'immédiat.

G. Domaines où il existe des chevauchements

45. Dans plusieurs domaines, il est évident qu'un resserrement de la collaboration rendrait l'assistance plus efficace et les travaux de recherche plus valables. Dans certains cas, les chevauchements apparaissent clairement. Ainsi, le système des Nations Unies et la Commission des Communautés européennes ont des projets parallèles sur des questions de santé qui ont fait suite à la catastrophe de Tchernobyl (étude des troubles de la thyroïde [voir par. 83 b) et c), 84 d)], registres épidémiologiques [par. 83 b)], état de santé des liquidateurs et des personnes évacuées [par. 83 b)] et dosimétrie rétrospective [par. 83 e)]) qui sont également considérées par l'OMS dans le cadre du PIESAT; or, bien que la Commission ait assisté aux réunions et aux exposés du PIESAT, il semble que très peu de dispositions aient été prises pour assurer la collaboration sur ces études. Des échanges de ce type seraient particulièrement indiqués dans l'application des protocoles normalisés mis au point dans le cadre du PIESAT, qui constituent des procédures communes et cohérentes pour la réalisation des comparaisons et études médicales.

46. Un certain nombre de projets concernant l'irradiation des populations et la mesure et l'évaluation des niveaux de radioactivité dans différentes zones ont été réalisés à la fois par des organismes des Nations Unies (AIEA, OMS, CEE) et sur une base bilatérale (Allemagne, Italie et Suisse). Il n'est pas certain que leurs résultats aient été totalement confirmés. L'objectif d'un grand nombre de ces études est de renforcer l'efficacité des programmes d'assistance; leurs résultats et recommandations sont souvent présentés aux autorités et à la population des régions qui ont été étudiées. Il est par conséquent essentiel que les conclusions de ces différentes études soient synthétisées et que les recommandations en découlant soient cohérentes. Des projets d'étude des divers effets de la contamination radioactive sur l'environnement sont actuellement entrepris par le système des Nations Unies (AIEA, OMS, CEE, UNESCO), sur une base bilatérale et par la Commission des Communautés européennes [voir par. 82 b), c) et e), 83 d)].

47. Les mécanismes de coordination du système des Nations Unies et ceux de la Commission des Communautés européennes sont de toute évidence parallèles puisqu'ils comprennent chacun un comité dont font partie les ministres responsables des activités d'assistance pour Tchernobyl dans les Etats touchés. Or il n'y a pas encore eu jusqu'à présent d'échanges entre ces deux comités distincts.

IV. RESUME DES ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

A. Activités du système des Nations Unies

Organisation mondiale de la santé (OMS)

48. En mai 1991, l'OMS a créé le Programme international concernant les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl (PIESAT), qui est financé presque entièrement grâce à un don généreusement accordé par le Gouvernement japonais. A l'heure actuelle, le PIESAT compte six projets d'envergure couvrant les trois Etats touchés.

49. Le projet thyroïde concerne le dépistage, la caractérisation et le traitement de certaines maladies thyroïdiennes chez les enfants vivant dans les zones strictement contrôlées (où les niveaux de contamination par le radiocésium sont supérieurs à 15 Ci/km², ou 550 kBq/m²). Les maladies les plus graves sont le cancer de la thyroïde, les tumeurs bénignes, la thyroïdite auto-immune et l'hypothyroïdisme. Au total, environ 75 000 enfants ont été examinés dans les trois Etats. Un aspect important de ce projet est le renforcement des capacités locales de dépistage à temps du cancer de la thyroïde et des autres maladies thyroïdiennes.

50. Le projet hématologie, qui concerne une population de 270 000 personnes vivant dans des zones strictement contrôlées vise à dépister et à traiter les hémoblastoses, c'est-à-dire la leucémie et les maladies apparentées.

51. Le projet lésions cérébrales intra-utérines consiste à identifier les problèmes psychologiques, psychoneurologiques et psychiatriques des enfants irradiés in utero, c'est-à-dire les enfants nés dans l'année ayant suivi l'accident, qui, soit vivent dans les zones strictement contrôlées d'un des trois Etats, soit sont nés de mères évacuées de la zone d'exclusion de

30 kilomètres. Jusqu'à 4 500 enfants sont concernés. Les cas dépistés feront par la suite l'objet d'examen très poussés. Dans le cadre de ce même projet, un protocole pour le dépistage des anomalies mentales a été mis au point par des experts formés à l'étranger.

52. Le projet registre épidémiologique a pour objet de financer un système de collecte, de traitement, de stockage et d'échange de données médicales et dosimétriques au niveau des registres assistés par ordinateur (tant à l'échelon de l'Etat qu'à l'échelon local) dans les trois Etats. Ces données portent sur les effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé de la population en général, des personnes évacuées et du personnel de décontamination.

53. Le projet hygiène buccale, lancé en 1992, vise à améliorer les services diagnostiques et curatifs dans ce domaine dans les zones contaminées. Des échantillons d'émail des dents sont utilisés pour la dosimétrie individuelle au moyen de la spectrométrie par la résonance magnétique électronique (RME).

54. Les activités de soutien général recouvrent les services de dosimétrie physique et biologique, de communication, d'information scientifique et de diagnostic général. L'équipement fourni par l'OMS dans le cadre de ce projet comprend des spectromètres de rayons gamma portatifs pour la mesure du rayonnement dans l'environnement, des systèmes à dosimètres thermoluminescents pour la dosimétrie individuelle prospective, des spectromètres à résonance magnétique électronique (RME) pour la dosimétrie rétrospective, et un cytoscaner pour l'analyse des aberrations chromosomiques stables chez les personnes atteintes des maladies visées par les projets susmentionnés. Des locaux équipés d'un système de télécommunications vidéo ont également été aménagés à Obninsk (Fédération de Russie) pour la tenue de conférences internationales.

55. Un volet important des activités menées par l'OMS dans le cadre du PIESAT est la mise au point et l'adoption de protocoles normalisés (pour les projets portant sur la thyroïde, l'hématologie, les lésions cérébrales intra-utérines et les registres épidémiologiques), ce qui permet de procéder à des comparaisons et à des études cliniques et épidémiologiques selon une méthodologie commune aux trois Etats touchés. Un projet se rapportant à la santé du personnel de Tchernobyl chargé des opérations de décontamination ("liquidateurs") a été mis au point et sera lancé dès que les fonds seront disponibles.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

56. L'AIEA, seule et conjointement avec d'autres organismes, a lancé un certain nombre de projets dans les zones touchées, dont plusieurs au titre d'un sous-programme intitulé "Conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl", dans le cadre du programme de l'AIEA pour 1993 et 1994. Le projet relatif aux postes de surveillance du rayonnement dans l'environnement, financé par le Fonds d'affectation des Nations Unies pour Tchernobyl, vise à moderniser le matériel existant et à surveiller la contamination de l'environnement par les radiations.

57. Un projet relatif aux produits fixant le césium, faisant appel à des techniques peu coûteuses pour réduire la contamination du lait et de la viande provenant des ruminants, est actuellement exécuté par la Division mixte FAO/AIEA

de l'application des techniques nucléaires dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, avec le soutien de la Division de la sûreté nucléaire de l'AIEA. Des essais sur le terrain, des stages de formation et des transferts de technologie ont été menés à bien entre 1990 et 1992. La FAO et l'AIEA appliquent conjointement des directives concernant les contre-mesures agricoles à prendre en cas d'émissions accidentelles de matières radioactives.

58. L'AIEA remplit la fonction de secrétariat du Comité interorganisations, qui est coparrainé par la FAO, l'AIEA, l'OIT, l'AEN (OCDE), l'OPS et l'OMS, et prépare de nouvelles normes fondamentales de radioprotection, lesquelles serviront de normes internationales pour les interventions en cas d'accidents nucléaires.

59. Un programme de recherche coordonné relatif aux particules radioactives a été mis en oeuvre pour aborder les questions liées en particulier aux risques que présentent les particules radioactives émettant des rayons bêta.

60. L'AIEA participe à deux grands projets au Centre de recherches internationales de Tchernobyl. Ces projets portent sur la décontamination et le traitement des déchets (grâce à un don du Gouvernement de la République de Corée) et sur l'évaluation et l'analyse des conséquences des rayonnements et l'évolution des méthodes d'évaluation (projet financé par le Gouvernement japonais).

61. Des méthodes de tomographie à mouchetures permettant d'examiner la déformation des érythrocytes et la circulation sanguine sont actuellement mises au point dans le cadre d'un projet d'étude diagnostique de la population par l'examen des érythrocytes. Le projet vise à créer des centres d'analyse diagnostique du sang.

62. Des projets sont lancés au titre du budget de coopération technique de l'AIEA pour donner avis et conseils sur les mesures de surveillance du rayonnement et de radioprotection à long terme, améliorer les moyens de mesure spectroscopique du rayonnement, revoir les conditions prévues pour la protection de la population contre les rayonnements, mettre au point une nouvelle technique pour l'élimination du bois contaminé, et pour établir un centre du Système international de documentation nucléaire en Ukraine.

63. Un projet visant à établir la dosimétrie rétrospective du personnel de décontamination de Tchernobyl, des personnes évacuées, et des autres groupes à haut risque, dont les enfants, est en cours d'élaboration et sera exécuté, en coopération avec l'OMS, lorsque les ressources seront disponibles.

64. L'AIEA a récemment établi une base de données sur la recherche et l'assistance portant sur les conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl. L'Agence applique ainsi en partie une recommandation du Groupe consultatif international sur la sûreté nucléaire, appelant à réunir toutes les informations utiles sur tous les aspects et les conséquences de l'accident et à les mettre à la disposition du public et des milieux s'occupant du nucléaire.

65. L'AIEA a lancé de nombreux projets dans le domaine de la sûreté nucléaire, seule ou en collaboration avec la Commission des communautés européennes et d'autres organisations. Ces projets comprennent un examen général de la sûreté

des centrales nucléaires RBMK, l'analyse des "événements importants pour la sûreté", et l'évaluation et la promotion d'une "culture de sûreté" dans les organisations concernées. Ces activités sont toutefois considérées comme étant distinctes de celles qui sont décrites plus haut, ces dernières concernant directement Tchernobyl.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

66. La FAO a participé au Projet international sur Tchernobyl, dont l'AIEA est l'organisme responsable, et a entrepris un certain nombre d'activités relevant de sa compétence. Elle élabore actuellement, conjointement avec l'AIEA, des directives concernant les contre-mesures agricoles à prendre en cas d'émission accidentelle de matières radioactives. La Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius a adopté des "Limites indicatives pour les radionucléides dans les aliments, applicables dans le commerce international à la suite d'une contamination nucléaire accidentelle". Le projet intitulé "Bleu de Prusse" est actuellement exécuté, en coopération avec l'AIEA, en vue de réduire la contamination du lait et de la viande provenant des ruminants par le Césium-137. La FAO participe à deux comités interorganisations permanents s'occupant de questions se rapportant à Tchernobyl : le Comité CEE/FAO/OIT de la foresterie; et le Comité chargé d'établir de nouvelles normes fondamentales de radioprotection (tenant également compte des recommandations de la Commission du Codex Alimentarius).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

67. Depuis janvier 1991, l'UNESCO a lancé plus de 20 projets dans le cadre de son Programme pour Tchernobyl. Parmi les plus importants, on peut citer la construction, dans les Etats touchés, de 9 centres de réadaptation sociopsychologique destinés aux enfants et aux familles affectés par l'accident, et la formation de leur futur personnel. Quatre de ces centres font partie d'un projet entrepris en collaboration avec l'UNICEF. Les centres seront mis en service avant la fin de 1993.

68. Un projet pilote intégré visant à la création d'une zone de développement économique et social est en cours d'exécution (en collaboration avec tous les organismes concernés des Nations Unies). Le projet prévoit la réinstallation de 30 000 personnes, principalement des victimes de l'accident de Tchernobyl, dans un environnement modèle "propre", offrant les emplois, les logements et les équipements collectifs nécessaires à un développement économique, social et écologique durable. Le Directeur général de l'UNESCO a officiellement lancé le projet en signant un accord avec la Fédération de Russie en juin 1993.

69. Une usine de préfabriqué pour la construction de maisons adaptées aux conditions économiques et socio-culturelles a été installée au Bélarus dans le cadre des activités de réadaptation socio-économique, entreprises au titre du Programme Tchernobyl de l'UNESCO. Des prototypes de maisons sont actuellement assemblés, et la production à grande échelle commencera dans un délai de 60 jours à compter du moment où les fonds seront disponibles. Il est prévu d'étendre le projet à la Fédération de Russie et à l'Ukraine.

70. Un projet portant sur les conséquences hydrologiques des centrales nucléaires a été lancé par l'UNESCO en 1991, en collaboration avec la Commission des communautés européennes, le PNUÉ et l'AIEA.

71. L'UNESCO a également envoyé des fournitures au Bélarus et en Ukraine, à des écoles et à des orphelinats qui en avaient un besoin urgent, ainsi que du matériel de formation au Centre de recherche médicale sur les radiations de Minsk et au Centre de radioprotection de Kiev.

Organisation internationale du Travail (OIT)

72. En 1992, l'OIT, en coopération avec le Ministère du travail du Bélarus, a mené à bonne fin la phase préparatoire d'un projet de formation à l'emploi indépendant et à la création de revenu, axé sur les activités rurales rémunératrices et destiné aux districts ruraux ayant accueilli des personnes déplacées à la suite de l'accident de Tchernobyl. Le projet est devenu opérationnel dans la région de Dribinsk au Bélarus (où l'on a réinstallé 25 000 personnes en provenance des zones touchées) et devrait être appliqué à plus grande échelle. L'OIT participe également au Comité de la foresterie et au Comité chargé de l'établissement de nouvelles normes fondamentales de radioprotection.

Commission économique pour l'Europe (CEE)

73. Depuis sa première mission dans les zones touchées, au milieu des années 90, la CEE a pris une part active aux secours envoyés à Tchernobyl. A la demande des Etats affectés, elle a organisé des ateliers et d'autres activités portant sur la réinstallation des populations à la suite de l'accident de Tchernobyl, les méthodes agrotechniques propres à améliorer l'état des sols contaminés par les radionucléides, les aspects économiques et sociaux des conséquences de la contamination radioactive des cultures, la collecte et la diffusion de données techniques sur la décontamination du sol, etc. Elle participe également au Comité de la foresterie, étudiant la contamination radioactive des écosystèmes forestiers consécutive à l'accident de Tchernobyl.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

74. Habitat a remis un projet d'assistance, faisant appel aux techniques et méthodes pointues, à l'Institut d'urbanisme du Bélarus aux fins de révision du plan d'aménagement du territoire de la République. Un projet d'aide au Ministère ukrainien de l'investissement et du bâtiment pour la formulation d'un plan d'aménagement du territoire, tenant compte de l'environnement et visant à la réinstallation de la population touchée par l'accident de Tchernobyl, doit être lancé prochainement.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

75. En juin 1992, l'UNICEF a été autorisé par son Conseil d'administration à continuer d'apporter un soutien aux enfants et aux mères qui ont été touchés par l'accident de Tchernobyl. Dans le cadre de ces activités, l'UNICEF a lancé un projet, en collaboration avec l'UNESCO, pour établir quatre centres

communautaires destinés à la réadaptation des enfants et des familles touchés. L'aide fournie par l'UNICEF porte sur la fourniture de matériel médical, éducatif et récréatif et la formation de personnel psychosocial.

76. L'UNICEF a également fourni des gélules iodées et des appareils à ultrasons pour le traitement des troubles dus à la carence en iode chez les enfants et, dans le cadre de sa "Campagne d'hiver en Russie" en décembre 1991, a fourni des médicaments et matériel médical essentiels à 11 hôpitaux situés dans la Fédération de Russie, y compris dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl.

B. Activités de la Communauté européenne

77. La Communauté européenne a lancé des projets d'aide multilatérale liés à la catastrophe de Tchernobyl, dans le cadre de l'Assistance technique fournie à la Communauté des Etats indépendants (ATCEI). Deux principaux projets ont été exécutés depuis l'achèvement en 1991 d'une étude portant sur le traitement du bois contaminé. Les activités du projet concernant les équipements résistant au rayonnement destinés à être utilisés pour la décontamination à Tchernobyl étaient axées sur la mise au point, la fabrication et la mise à l'essai du matériel suivant : a) une installation mobile pour la combustion des déchets organiques radioactifs dus aux mesures de décontamination; b) une installation mobile pour la décontamination des véhicules et des équipements; c) une installation mobile pour le compactage au ciment des déchets radioactifs provenant de la démolition et de la combustion; d) des commandes automatiques pour le matériel d'exploitation agricole en vue de procéder au labourage automatique du sol, ce qui permettrait de réduire l'exposition des agriculteurs au rayonnement dans les régions faiblement contaminées; et e) un équipement de petites dimensions pour décontaminer les jardins, les jachères, etc., là où il n'est pas possible d'utiliser le gros matériel.

78. Le second projet concernait la formation en matière de protection contre les incendies à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Il prévoyait la formation du personnel à l'assemblage et à l'entretien, à l'inspection et à l'acceptation, à la vérification, à l'entretien et à la réparation, et à la sauvegarde de la qualité des systèmes de protection passive contre les incendies, l'inculcation de normes supérieures du travail au personnel des centrales nucléaires, l'élaboration, en russe, d'un manuel de formation standard consacré aux systèmes de protection contre les incendies, et la protection de zones spécifiques exposées à des risques d'incendie imminents.

79. Au total, 600 000 écus ont été dépensés dans le cadre de ces deux projets. Cinq autres projets d'assistance sont en cours d'élaboration dans le domaine de la sûreté nucléaire. Ces derniers concernent l'examen de la législation, des réglementations et des politiques de la Communauté européenne en matière de déclassement; les préparatifs pour le déclassement des tranches 1, 2 et 3 de Tchernobyl; la gestion (et le cas échéant l'élimination) des déchets dans les décharges situées autour du site de Tchernobyl; la formation au déclassement; et la participation aux activités de suivi relatives à la tranche 4. Six millions d'écus supplémentaires ont été affectés à ces projets.

80. Quatre-vingts millions d'écus ont été dépensés dans la Fédération de Russie et en Ukraine au titre de l'ATCEI dans le domaine de la sûreté nucléaire, en sus de l'assistance liée à l'accident de Tchernobyl. Une assistance technique générale supplémentaire d'une valeur de 14,6 millions d'écus et de 48,3 millions d'écus a été fournie au Bélarus et à l'Ukraine, respectivement.

81. Dans le cadre d'un accord de collaboration internationale visant à faire face aux conséquences de l'accident de Tchernobyl, conclu le 23 juin 1992 entre la Communauté des Etats indépendants (Bélarus, Fédération de Russie et Ukraine) et la Commission des communautés européennes, 10 projets expérimentaux de collaboration et six projets d'étude conjoints sont en cours d'exécution dans les trois Etats touchés. Des institutions allemandes, bélarusiennes, belges, danoises, espagnoles, françaises, grecques, irlandaises, italiennes, norvégiennes, hollandaises, portugaises, britanniques, russes, suédoises, suisses et ukrainiennes participent aux activités de recherche.

82. Les projets expérimentaux de collaboration concernent a) la contamination des surfaces urbaines et rurales par les matières remises en suspension, b) le transfert des radionucléides par l'environnement terrestre aux produits agricoles et au bétail, y compris l'évaluation des pratiques agrochimiques, c) la modélisation et l'étude des mécanismes de transfert de matières radioactives des écosystèmes terrestres aux plans d'eau, et leur comportement ultérieur, d) la mise au point et l'évaluation de stratégies de décontamination pour toute une série de situations écologiques, et l'évaluation de leur efficacité et de leurs effets, et e) l'établissement du comportement des radionucléides dans les écosystèmes naturels et semi-naturels (couverture morte des forêts, végétation des sous-bois, végétation des prairies et animaux sauvages). Les résultats obtenus pendant la première année d'exécution de ces cinq projets sont en cours de publication.

83. Les cinq autres projets portent sur a) la quantification de l'exposition des personnes irradiées, au moyen d'une analyse des lésions chromosomiques stables dans les lymphocytes, b) l'établissement de registres sur le cancer et de registres consacrés à la population, la surveillance post-thérapeutique des liquidateurs et la documentation sur le cancer de la thyroïde chez les enfants, en vue d'études épidémiologiques plus poussées, c) la caractérisation moléculaire des cancers de la thyroïde qui frappent les enfants dans les environs de Tchernobyl, d) le transfert des radionucléides au bétail et aux produits agricoles et l'évaluation de l'efficacité des diverses mesures agricoles destinées à réduire la contamination des produits laitiers et des produits carnés, et e) la mise au point de méthodes physiques de dosimétrie rétrospective, de modes de calcul de la reconstruction des doses et de méthodes d'évaluation de l'irradiation.

84. Les six projets d'étude conjoints concernent a) la mise au point de systèmes informatisés permettant de prévoir les effets radiologiques des accidents en vue d'éventuelles interventions hors site, b) la mise au point de bases plus cohérentes et plus rationnelles pour l'établissement de niveaux d'intervention en cas d'accident nucléaire, c) l'amélioration du diagnostic et du traitement des effets des irradiations accidentelles à doses élevées, à partir de l'évaluation de l'état des patients traités après l'accident de Tchernobyl, d) l'élaboration de mesures préventives et de traitement optimales pour le cancer de la thyroïde chez les enfants, e) l'analyse des voies

d'exposition potentielles pour ceux qui continuent de vivre et de travailler dans les régions contaminées, et f) l'établissement d'une base de données informatisée et intégrée contenant des données validées relatives aux quantités radiologiques et écologiques présentant un intérêt.

85. Ces projets sont financés conjointement par la Communauté européenne et les trois Etats touchés. La part de la Communauté s'élève à 4,5 millions d'écus depuis 1991 pour les projets mentionnés au paragraphe 82, à 1,6 million d'écus pour les projets énumérés au paragraphe 83, et à 2,2 millions d'écus pour les projets d'étude conjoints.

86. Citons également, parmi les activités multilatérales de la Communauté européenne, le programme pour la sûreté des centrales électronucléaires en Europe centrale et orientale et dans l'ex-Union soviétique, créé par le groupe des sept pays les plus industrialisés. Ce programme de grande envergure, qui mobilise environ 700 millions de dollars, ne concerne que très peu Tchernobyl. La Communauté a établi deux consortiums : le premier regroupe les producteurs d'énergie nucléaire (groupe d'ingénierie) qui élaboreront un plan directeur, et le second les autorités chargées de la sécurité de la Communauté et des autres Etats européens participants possédant des centrales nucléaires. Les activités de la Communauté européenne comprennent des colloques scientifiques, des enquêtes, des études sur le terrain portant sur l'élimination des déchets et des programmes de "jumelage" entre la Communauté et certains producteurs d'énergie nucléaire. Des intérêts commerciaux importants entreront en jeu à moyen et à long terme.

87. La Commission et les Etats membres de la Communauté contribuent au Fonds multilatéral pour la sûreté des réacteurs nucléaires et la radioprotection, créé par la BERD, à hauteur de quelque 90 millions d'écus sur un total de 118 millions d'écus. L'aide que le Fonds est censé apporter à deux centrales nucléaires russes est en cours de planification. Le Fonds comprend également un projet d'assistance technique consacré à Tchernobyl, dont le but est d'accroître la sûreté de la tranche 4, à laquelle 500 000 écus sont destinés.

88. Plusieurs programmes bilatéraux, dont certains sont également liés à des plans multilatéraux, sont exécutés à l'échelon national par des Etats membres de la Communauté européenne. Les activités bilatérales de ces Etats portent essentiellement sur la sûreté nucléaire et la radioprotection. Cela comprend des évaluations des risques et de la sûreté, la gestion des déchets radioactifs, les services consultatifs, la formation, l'organisation de colloques et l'amélioration des systèmes de sûreté nucléaire. Les engagements financiers dans ces domaines sont de l'ordre de 35 millions de dollars. Deuxième domaine d'intervention important (environ 29 millions de dollars), la lutte contre la contamination, la mesure du rayonnement et de la remise en état des terres exposées aux rayonnements. Le matériel technique dont on aura besoin jusqu'à 1995 pour mener ces activités coûtera à 25 millions de dollars. Une assistance médicale à hauteur de plus de 106 millions de dollars a également été fournie : l'établissement d'un centre médical pour les victimes de Tchernobyl à Gomel (Biélarus) et la mise en place d'installations de formation à Minsk. L'aide alimentaire fournie aux Etats touchés depuis 1986 s'élève à plus de 110 millions de dollars. Les vacances organisées à l'intention d'enfants de la grande région de Tchernobyl ont coûté environ 16 millions de dollars. Toujours

dans le cadre de l'aide humanitaire des victimes de Tchernobyl – des enfants pour la plupart – ont reçu des soins dans les hôpitaux des Etats membres de la Communauté.

89. Le Canada finance, conjointement avec la Commission des Communautés européennes, un projet visant à faire évaluer la sûreté des réacteurs RBMK. Le projet est exécuté à l'échelon régional dans la Communauté des Etats indépendants, ainsi qu'en Lituanie.

90. La France a lancé des projets visant à la régénération des sols dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl. Des institutions françaises ont également fourni, par l'intermédiaire du PIESAT, une assistance, notamment sous forme de programmes de formation aux techniques de protection sanitaire à l'intention du personnel.

91. Les établissements de recherche scientifique italiens participent activement aux études bilatérales et multilatérales consacrées aux effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl. L'Agence italienne pour la technologie de pointe, l'énergie et l'environnement, en coopération avec l'Académie des sciences d'Ukraine, mène un programme de surveillance de l'exposition des populations touchées au rayonnement. A ce jour, l'Agence a consacré plus de 1,5 milliard de lires à ce projet, et a mis à disposition son laboratoire mobile ainsi que les services de chercheurs spécialisés. L'Institut de médecine expérimentale, en coopération avec l'Académie des sciences d'Ukraine, a financé (390 millions de lires) la phase préliminaire d'un projet concernant le traitement des maladies consécutives à l'exposition à de faibles quantités de radionucléides. Une étude détaillée, portant sur des groupes de 300 enfants des zones touchées par l'accident, a été menée dans les hôpitaux italiens. L'Italie versera, sur trois ans, 10 millions d'écus au Fonds multilatéral pour la sûreté des réacteurs nucléaires et la radioprotection, établi par la BERD.

92. Depuis le milieu de 1991, l'Allemagne a mobilisé plus d'une centaine de ses spécialistes pour mesurer l'irradiation d'environ 160 000 personnes et pour effectuer des mesures du rayonnement sur quelque 3 000 sites, couvrant une superficie d'environ 10 000 kilomètres carrés dans la Fédération de Russie et en Ukraine. L'Allemagne effectue actuellement des travaux préparatoires pour la mise au point de techniques de radioprotection aux fins de décontamination des objets naturels, des bâtiments et des installations à la suite de l'accident de Tchernobyl.

93. Le Japon contribue à un projet conjoint visant à faire évaluer la sûreté des centrales nucléaires RBMK que compte la CEI, et finance un projet mis en oeuvre par l'intermédiaire du Centre de recherches internationales de Tchernobyl, dont l'objet est l'évaluation et l'analyse des conséquences des rayonnements ainsi que l'évaluation des méthodes utilisées à cette fin.

94. Les Pays-Bas participent à un projet conjoint visant à faire évaluer la sûreté des centrales nucléaires RBMK situées dans la CEI et qui ont déjà été qualifiées de peu sûres. Des institutions néerlandaises ont fourni, par l'intermédiaire du PIESAT, une assistance, notamment sous forme de programmes de formation aux techniques de protection sanitaire à l'intention du personnel. Les Pays-Bas finançaient également la création d'un centre médical de consultation et de diagnostic au Bélarus.

95. La Norvège contribue à la mise au point de contre-mesures agricoles, telles qu'envisagées dans le projet international sur Tchernobyl, en cherchant à utiliser des produits bon marché capables de fixer le césium, et, partant, de réduire les niveaux de radioactivité du lait et de la viande des ruminants dans les Etats touchés. Des essais sur le terrain ont été menés à bonne fin en coopération avec la Division mixte FAO/AIEA, et les Etats bénéficiaires se sont déclarés intéressés par une extension éventuelle de ce projet.

96. L'Espagne a financé (71 840 000 pesetas) des séjours de convalescence et de récupération organisés à l'intention de 420 enfants de la région de Briansk (Fédération de Russie), touchés par la catastrophe de Tchernobyl.

97. Le Gouvernement suédois, utilisant l'Inspection suédoise de l'énergie nucléaire comme organe exécutif, finance actuellement un programme de coopération et d'assistance visant à évaluer et à améliorer les réacteurs RBMK situés dans la Fédération de Russie et en Ukraine et, plus particulièrement, dans les Etats baltes. Les activités menées à ce titre s'étendent également à une grande partie de l'Europe centrale et orientale. Jusqu'ici, la Suède a affecté 188 millions de couronnes suédoises à toute la région. Elle a aussi versé 3 millions d'écus au Fonds multilatéral pour la sûreté des réacteurs nucléaires et la radioprotection, créé par la BERD.

98. Entre février et octobre 1991, la Suisse a fourni une assistance médicale et technique (600 000 francs suisses) à un hôpital de campagne situé en Ukraine, à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Tchernobyl. Des instruments d'une valeur de 100 000 francs suisses ont été envoyés au Centre de recherche à Tchernobyl. Un projet de dosimétrie multiphasée, visant à mesurer l'irradiation des populations au Bélarus et en Ukraine, a été lancé par l'Unité suisse de secours aux sinistrés, en coopération avec l'Institut Paul Scherrer. Le coût total des appareils de mesure et des diverses missions s'est élevé à 1 million de francs suisses.

99. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord exécute un projet de surveillance de la contamination radioactive, dans le cadre duquel l'Ukraine reçoit des conseils techniques sur la mesure des niveaux de contamination radioactive des aliments autour de Kiev, et ce afin de garantir la qualité des denrées alimentaires, en particulier celles destinées à l'exportation. Le Royaume-Uni a également financé (217 000 livres sterling) une étude portant sur la remise en état des terres après Tchernobyl et visant à assurer le redressement socio-économique des zones touchées en Ukraine. Un autre projet est en cours d'exécution pour le transfert de données d'expérience concernant la gestion des centrales nucléaires et de la sûreté, au moyen du jumelage des centrales nucléaires de Tchernobyl et de Dungeness A.

100. Les Etats-Unis d'Amérique aident la Fédération de Russie et l'Ukraine à améliorer la sûreté opérationnelle des centrales nucléaires. Grâce à ces activités, le Département américain de l'énergie et l'Institut des opérations nucléaires aident ces pays à mettre au point des consignes d'exploitation en cas d'urgence, applicables à divers types de centrales. Cette aide s'élève à 6 794 266 dollars.

101. De nombreuses institutions et organisations non gouvernementales, notamment la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Fondation Sasakawa pour la santé (Japon), fournissent une assistance dans le domaine de la santé et des secours d'urgence (voir également A/47/322/Add.1 et Add.2-E/1992/102/Add.1 et Add.2). La participation de bon nombre de ces organisations et institutions se fait par l'intermédiaire du PIESAT. L'OMS compile actuellement une base de données portant sur toutes les institutions et organisations participant à des projets dans le but de remédier aux effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl dans les trois Etats touchés.

V. OBSERVATIONS FINALES

102. L'échange d'informations qui a eu lieu depuis la quarante-septième session de l'Assemblée générale a permis de mieux comprendre les différentes méthodes adoptées par les organisations. Des distinctions claires ont ainsi pu être établies en ce qui concerne les principaux domaines d'assistance et les grands principes qui inspirent ces activités et, qui plus est, en garantissent le financement.

103. La Communauté européenne et les pays du Groupe des 84 ont fourni une aide considérable pour ce qui est de la décontamination des territoires touchés par la catastrophe de Tchernobyl. Cette aide est toutefois particulièrement conséquente dans le domaine de la sûreté nucléaire, où elle porte et sur les Etats touchés par la catastrophe, et sur les régions d'Europe centrale et orientale considérées comme étant à risque, d'après les normes occidentales de sûreté nucléaire. Des recherches sont menées dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement. Le principe de cette démarche est de prévenir "d'autres Tchernobyl", d'améliorer la préparation à de tels accidents, et d'élaborer des méthodes appropriées pour faire face aux conséquences éventuelles, sur la base des résultats des études relatives aux effets de la catastrophe de Tchernobyl.

104. Dès le début, l'ONU était expressément chargée d'étudier et de réduire au minimum les conséquences de la catastrophe dans les Etats les plus touchés. A mesure que l'on avançait dans l'étude de la question, on constatait que ces conséquences prenaient une forme concrète de besoins urgents de la population qui relevaient des quatre domaines d'action prioritaires. Ainsi, l'objectif premier du système des Nations Unies a été d'atténuer au maximum les effets et les séquelles sur les plans social, écologique et sanitaire qui n'étaient que trop manifestes.

105. La méthode adoptée par l'ONU a été modifiée pour permettre un examen objectif de cette question, compte tenu de la complexité du contexte économique et social des Etats touchés. Il s'agissait également de tenir compte de l'avis de ceux qui s'inquiétaient de ce que, en l'espèce, la communauté internationale s'intéressait principalement à la recherche. Il fallait donc concilier les impératifs de la recherche et les pressants appels à l'aide.

106. Ces deux démarches fondamentales sont complémentaires et devraient permettre une répartition du travail d'autant plus rationnelle que, à elles deux, elles couvrent les besoins prioritaires et immédiats des populations et des territoires touchés, les mesures à prendre obligatoirement pour prévenir de

nouveaux accidents aussi désastreux, et un accord et des directives internationaux concernant les mesures à prendre en cas d'accidents analogues, sans parler du fait qu'elles permettent de comprendre, pour la première fois, les conséquences sociales, écologiques et sanitaires de la catastrophe elle-même.

107. Les zones de chevauchement, qui traduisent un intérêt commun, offrent des possibilités évidentes de collaboration, de combinaison des ressources en vue de la fourniture d'une aide plus concrète, et de mise en commun des connaissances spécialisées et du savoir-faire se rapportant à une science en pleine évolution. A cet égard, les exemples de collaboration existants font clairement ressortir ces avantages.

108. Compte tenu de la diversité des effets de l'accident, c'est en donnant à son action un caractère interdisciplinaire que l'ONU jouera le rôle le plus utile. Elle peut, pour un projet spécifique, favoriser l'intervention de la communauté internationale en soutenant résolument l'organisation ou l'institution la mieux placée pour répondre aux besoins prioritaires en question.
